

<p style="text-align: center;"><b>CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE</b> <b>NOTE DE SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017</b> <b>(délibération du conseil municipal du 10 avril 2018)</b></p>
---

**Le cadre général du budget**

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public communal agissant dans les domaines de l'aide sociale. Sa compétence s'exerce sur le territoire de la commune à laquelle il appartient. Il est rattaché à la collectivité territoriale, mais garde malgré tout une certaine autonomie de gestion.

Le Centre Communal d'Action Sociale supporte financièrement et techniquement les actions sociales dont l'intérêt va directement aux habitants de la commune de St Martin de Valamas.

- ✓ Il détient une personnalité juridique propre, distincte de la commune à laquelle il est rattaché.
- ✓ Il est soumis aux règles de droit public,
- ✓ Il est doté d'un budget propre obéissant aux règles de la comptabilité publique (instruction M14),
- ✓ Il est géré par un conseil d'administration présidé par le Maire. L'organisation du fonctionnement interne du CCAS de la commune a été définie par les membres qui siègent au Conseil d'Administration et leurs missions s'appliquent entre autres dans la confection des colis de Noël pour les personnes âgées.

Le Centre Communal d'Action Sociale est rarement sollicité pour répondre aux besoins spécifiques de la population.

Le compte administratif retrace les dépenses et les recettes inscrites au budget et réellement exécutées. Par ce document, l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Ce bilan rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes.

Elaboré par l'ordonnateur, le compte administratif doit correspondre au compte de gestion établi parallèlement par le comptable de la collectivité.

## Présentation

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Dépenses

**Le chapitre 011 – charges à caractère général** – comprend les charges afférentes à la confection des colis de Noël, des gouters et des animations prévues à cet effet :

Le total des dépenses s'élève à 7 990,27 euros en 2017 dont 502.63 euros correspondant à des dépenses de 2016 qui n'ont pas été prises en charge dans l'exercice.

- Alimentation : 5 608,34 euros
- Fournitures diverses : 1 931,93 euros
- Animations : 450,00 euros

#### Recettes

##### **Le chapitre 74 – Dotations et participations**

Elles sont constituées principalement de :

- La subvention communale de 5 712,10 euros et de l'excédent dégagé à la clôture de l'exercice précédent soit 2 267,90 euros.
- La participation des communes voisines (Arcens, Chanéac, La Chapelle sous Chanéac, la Rochette, St Julien Boutières, St Martial) en fonction des dépenses engagées et proratisées par rapport au nombre de pensionnaires de la Maison de Retraite originaires de ces communes.

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### **Recettes :**

Les recettes totales s'élèvent à 28,97 euros et correspondent à l'excédent reporté de l'exercice 2016. Excédent identique et reporté depuis des années, qui n'a jamais été soldé. L'état de l'actif faisant apparaître l'acquisition ancienne de chaises.

## DISSOLUTION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

En application de l'article L. 123-4 du code de l'action sociale et des familles, et de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, qui a notamment modifié l'action sociale en laissant la possibilité aux communes de moins de 1 500 habitants de dissoudre leur CCAS, le conseil municipal de Saint Martin de Valamas a, par délibération du 31 mars 2017, choisi pour des raisons de simplification administrative et d'économie de fonctionnement, de dissoudre son Centre Communal d'Action Sociale au 31 décembre 2017 et de transférer au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la commune les attributions auparavant dévolues au CCAS.

En conséquence :

Le budget du CCAS est intégré dans celui de la commune, tout comme les biens et les contrats, si tel est le cas.

Le budget de la commune reprend les dépenses et les recettes initialement inscrites au budget du CCAS et valide aussi celles qui pourraient intervenir à l'occasion de situations particulières, à savoir :

- Attribution de colis de Noël pour les personnes âgées y compris les pensionnaires de la maison de retraite « la Cerreno »,
- Organisation et animation des goûters de Noël,
- Achat de cartes de vœux,
- Secours divers.

### En conclusion

Le report des résultats du budget CCAS qui intervient après le vote et acceptation du compte administratif (en concordance avec le compte de gestion) est intégré lors de la préparation du budget primitif prévisionnel de la commune, comme suit :

Vote du compte administratif et du budget primitif, au cours d'une même séance : les résultats sont intégrés au budget primitif principal 2018.

### Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Article	Dépenses	Montant	Article	Recettes	Montant
011			74		
60623	Alimentation	5 608,34 €	7474	Subvention commune Communes voisines	5 712,10 € 627,73 €
60628	Autres fournitures	1 931,93 €	7713	Libéralités reçues	20,00 €
6232	Animations	450,00 €			
	<b>Total</b>	<b>7 990,27 €</b>		<b>Total</b>	<b>6 359,83 €</b>
	Excédent reporté			Excédent reporté	2 267,90 €
	<b>Total général</b>	<b>7 990,27 €</b>		<b>Total général</b>	<b>8 627,73 €</b>

**Données synthétiques - Le résultat – Exercice 2017**

Libellé	Fonctionnement		Investissement		ENSEMBLE	
	Dépense ou déficit	Recettes ou excédent	Dépense ou déficit	Recettes ou excédent	Dépense ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		2 267,90 €		28,97 €		2 296,87 €
Opérations de l'exercice	7 990,27 €	6 359,83 €			7 990,27 €	6 359,83 €
<b>Totaux</b>	7 990,27 €	8 627,73 €		28,97 €	7 990,27 €	8 656,70 €
<b>Résultat de clôture</b>		<b>637,46 €</b>		<b>28,97 €</b>		<b>666,43 €</b>

Au résultat de l'exercice 2017 (solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice), on ajoute celui de l'exercice précédent (déficit ou excédent) pour obtenir le résultat de clôture :

Recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement de l'exercice N : - 1 630,44 €  
+ excédent reporté de l'exercice antérieur : + 2 267,90 €

---

Excédent à reporter sur l'exercice 2018, budget primitif commune : + 637,46 €

Le solde d'exécution de la section d'investissement : il s'agit seulement de l'excédent reporté : + 28,97 €

Le Centre Communal d'Action Sociale n'a pas d'emprunt. Aucune dette d'investissement.

Le compte administratif 2017 dégage donc un excédent de fonctionnement de 637,46 euros et un excédent d'investissement de 28,97 euros qui seront intégrés au budget primitif 2018 de la commune comme suit :

. En recettes de fonctionnement : un excédent de fonctionnement au compte 002 de 637,46 euros,

. En recettes d'investissement : un excédent d'investissement au compte 001 de 28,97 euros.